

9^{ème} RALLYE NATIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) PEA DE LA LURONNE



25 – 26 AVRIL 2026

Organisé par

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
LURONNE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Il est identique au règlement particulier de la discipline moderne correspondant
au 51^{ème} Rallye National de la LURONNE

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	LURONNE
Nom du Rallye :	RALLYE NATIONAL HISTORIQUE DE RÉGULARITÉ SPORTIVE (VHRS) PEA DE LA LURONNE
Date :	25 et 26 Avril 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL
Eligibilité :	- Coupe de France des Rallyes VHRS 2026 - Challenge VHRS 2026 de la ligue Bourgogne Franche-Comté - Challenge ASA LURONNE 2026 - Challenges VED et STPI – SOREVI 2026
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°16 du 22/01/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°181 du 24/02/2026
Comité d'Organisation	
Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE	
Organisateur technique	
Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE	

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 16 Février 2026
Ouverture des engagements	Lundi 16 Février 2026
Clôture des engagements	Lundi 13 Avril 2026 minuit
Parution du carnet d'itinéraire	Vendredi 16 Avril 2026
Distribution du Road-Book	Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE
Reconnaisances	Les 18 et 19 Avril 2026 de 9h à 12h et 14h à 19h Le 24 Avril 2026 de 9h à 12h et 14h à 19h Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : un (1)
Vérifications administratives	Etang de la Poche - 70300 Luxeuil les Bains Samedi 25 Avril de 7h à 11h
Vérifications techniques	Etang de la Poche - 70300 Luxeuil les Bains Samedi 25 Avril de 7h à 11h
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	CONDAMIN Claude – Licence 122813
Commissaires Sportifs	LEGROS Régis – Licence 126762 FINQUEL Gérard – Licence 1913
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE
Directeur de Course	BLANQUIN Daniel – Licence 1940
Commissaire Technique responsable	Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE
Classement informatique	Chronopist
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Identique au 51 ^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

1.3.1. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques conformément au programme de chaque rallye. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Documents à présenter : *selon les catégories – voir règles spécifiques.*

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.3P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Attestation d'assurance
- Vignettes du contrôle technique

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P Un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire et Basse.**

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives du weekend avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents lors du briefing oral.

3.1.10P.

Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (120 modernes + 10 VHC + 20 VHRS)

Montant des droits d'engagement :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : **335 €**
- Avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : **320 €**
- Sans la publicité facultative rachetable des organisateurs : **700 €**
- **(inclus 5 € pour le challenge commissaires de la ligue BFC)**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

3.2.1P Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Licences admises minimum :

- Licence nationale Concurrent Conducteur Régularité (NCCR)
- Licence nationale concurrent conducteur (NCC)
- Licence internationales routes (ICCA, ICCB, ICCCR, ICCDRO) et compétition à vitesse limitée (ICVL)

Titre de Participation admis :

- National Régularité TPNR(E)

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P Les voitures partiront après le Rallye moderne de support.

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.3P L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Un rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA. Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

Les voitures du Groupe B suivantes sont interdites :

- Audi Sport Quattro S1 Homologation N° B-264
 - Austin Rover MG Metro 6R4 Homologation N° B-277
 - Citroën BX 4TC Homologation N° B-279
 - Ford RS 200 Homologation N° B-280
 - Fuji Subaru XT 4WD Turbo Homologation N° B-275
 - Lancia Delta S4 Homologation N° B-276
 - Peugeot 205 T16 Homologation N° B-262
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
 - Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route des pays traversés.

4.2P. ÉQUIPEMENTS

4-2-2P Equipement de sécurité

Un extincteur de 2kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile. (Minimum norme CE). Le port de vêtement recouvrant entièrement les bras et jambes ainsi que des chaussures fermées est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

4-2-3P Equipement électronique

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques (à préciser).

Equipements : Libre

L'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, Tablette, Téléphone) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage.

Les voitures de type Cabriolet seront interdites en moyenne haute.

4-2-4P Phares

L'ajout de phares additionnels est autorisé et strictement limité à un maximum de 4 (quatre) phares par voiture pour un total maximum de 8 points lumineux.

Leur allumage/extinction devra se faire dans le respect des règles fixées par le Code de la Route.

Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.

Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHRS.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1P. Parc assistance

Identique au 51^{ème} Rallye National PEA de la LURONNE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

5.2P. PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 50^{ème} Rallye National PEA moderne de la Luronne.

Le 8^{ème} Rallye National VHRS PEA de la Luronne représente un parcours de **286,30 km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **110,4 Km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES - 1 / 4 / 7 / 10 :	BLANZEY de 6,1 Km
ES - 2 / 5 / 8 / 11 :	LE PREMOUREY de 10,6 Km
ES - 3 / 6 / 9 / 12 :	LA VILLE DE MOSEY de 10,9 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le DC peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **un (1)**

Les dates et heures de reconnaissances sont identiques au 51^{ème} Rallye National PEA de la Luronne.

Extrait de la réglementation FFSA :

En doublure d'un rallye moderne, les reconnaissances pour les concurrents de ladite doublure ne seront autorisées qu'avec une voiture de série conforme à la législation routière en France (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).

En outre, la voiture utilisée en reconnaissances ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'article 6.2.2 du règlement standard des Rallyes).

Dans le but de réduire au maximum les nuisances, les reconnaissances sont déconseillées

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2026.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

7.5P ZONES DE REGULARITE (ZR)

L'organisateur devra donner les moyennes : une moyenne haute, une moyenne intermédiaire, une moyenne modérée, une moyenne basse.

La Direction de Course pourra prévoir de diminuer les moyennes d'environ 3km/h en cas de faible pluie et de 5 km/h en cas de forte pluie. Elle pourra également prévoir d'augmenter les moyennes.

L'écart entre les différentes moyennes respectera les dispositions suivantes :

- Haute : x km/h
- Intermédiaire : x km/h -5km
- Basse : x km/h -10 km/h

(Écart calculé sur la base de la moyenne haute)

Aucune moyenne du tableau des moyennes établi par l'organisateur ne peut dépasser 75 km/h.

Le relevé des temps ainsi que le classement seront obligatoirement effectués à la seconde, (**Préciser le système de chronométrage**) pour tout système de chronométrage satellite (GPS).

Le nombre de prise de temps intermédiaire est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant **1 kilomètre**.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt :

- 1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

7.5.4P. Zone de régularité non effectuée

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il doit avertir la direction de course. Il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section **suivante** ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (soit 30 minutes) additionnés au plus mauvais résultat du concurrent ayant effectivement parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6P. PARC FERMÉ

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Les parcs de regroupement et de fin d'étape ne sont pas obligatoirement sous le régime de parc fermé. L'organisateur devra préciser le régime des parcs de son épreuve dans son règlement particulier.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) sous couvert de leur propre assurance

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de départ, de regroupements, de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires ni des temps idéaux de passage. Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés **suivant** :

Le nombre de ZR remportées,

- ***Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR,***
- ***Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR,***
- ***etc...***

ARTICLE 10P. COUPE

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Il n'y aura pas de dotation en espèces.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 26 Avril 2026 à 19H00 – Etang de la Poche 70300 Luxeuil les Bains

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :

[PAGE FACEBOOK ASA LURONNE](#) OU

www.asa-luronne.fr

RALLYE - V.H.R.S